

Compte rendu de la réunion des commissions Economie et Veille et prospective du 13 avril 2015

<u>Présents</u>: Bourhis Yves – Cariou Claude (BGE 29) – Cariou Emilie (ADESS) – Charruau Franck (SCOP Chrysalide) – Denil Guillaume (Court circuit Pays de Brest) – Drévès Luc (IFREMER) - Duval Yvette (Club Développement durable) – Goron Joël (Genêts d'or) - Gouzien Yann – Guilcher Pierre (Union des entreprises du Finistère) – Jourden Guy (CGT) - Lelann Françoise (Investir en Finistère) – Lucas Evelyne (CCI) - Ollivier Alain .

Personnel technique: Bernez François (Brest métropole) – Coulais Alain (Brest métropole) - Keraval François (Brest métropole) Le Bras Christophe (Brest métropole) – Larpent Maryse (Conseil de développement) – Le Bars Mickaèle (Conseil de développement – Pôle métropolitain) – Le Hir Nadine (ADEUPa)

Cette réunion fait suite au rendez-vous du 25 mars 2015 entre Michel Gourtay, Vice-Président de Brest métropole en charge de l'économie, et André Lagathu et Yves Bourhis, animateurs de la commission économie du Conseil de développement, au cours duquel il a été convenu que Michel Gourtay présente la stratégie économique de la métropole aux membres de la commission.

En premier lieu, Michel Gourtay a présenté quelques éléments de l'actualité économique récente de la Métropole.

- Le volet enseignement supérieur-recherche Brestois du contrat de plan Etat-Région est en cours de finalisation. Il est à noter que le Conseil départemental ainsi que Brest métropole ont maintenus leur financement à hauteur de ce qu'il avait été dans le précédent contrat. Ce maintien de l'engagement du Conseil départemental est remarquable comparativement au désengagement de la majorité des départements français.
- Les négociations se poursuivent concernant l'implantation du siège d'IFREMER à Brest
- En matière de zones d'activité, la zone de Lanvian (200 ha) va bientôt être mise en service et les acquisitions foncières concernant le secteur de Lavallot sont achevées. Concernant la zone portuaire, le plan de prévention des risques technologiques, très contraignant, est en cours de révision vers une simplification.
- Le travail au sein du Pôle Métropolitain Loire Bretagne (Angers, Brest, Nantes, Saint Nazaire et rennes) se poursuit. En matière d'accessibilité ferroviaire, une contribution commune a été apportée lors du débat public sur les liaisons nouvelles Ouest-Bretagne Pays de Loire. De même, les

> CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST



échanges ont permis de préserver les intérêts brestois dans le cadre des communautés d'université et d'Enseignement.

- Brest métropole prépare les assises métropolitaines du commerce qui se dérouleront à Brest.
- En matière de tourisme, la création du groupement d'intérêt public « Brest terres océanes » est la concrétisation de la volonté de l'ensemble des communautés du Pays de Brest de mettre en œuvre une politique touristique commune.
- Brest métropole travaille également sur deux sujets à fort potentiel : le campus mondial de la mer et la candidature de Brest à la French Tech pour laquelle la Métropole s'est associée à Lannion, Morlaix et Quimper.
- Les relations avec les entreprises font également partie des préoccupations de la Métropole (Pichon, JABIL...)

Michel Gourtay propose d'organiser des rencontres périodiques avec la commission de façon à l'informer des principales actualités économiques de la Métropole.

François Bernez, Directeur adjoint de la mission stratégie et prospective de Brest métropole, a ensuite présenté le processus engagé par la collectivité en vue d'élaborer sa stratégie de développement économique. L'élaboration de cette stratégie intervient dans un contexte législatif et politique mouvant. En effet, la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)<sup>1</sup> a fait évoluer les relations entre la Région et les Métropoles, notamment dans le domaine économique. Le projet de loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTR), aura également des incidences sur les compétences des collectivités territoriales. Du point de vue politique, on peut penser que les élections régionales de décembre 2015 amèneront le nouveau Conseil Régional à réviser sa stratégie de développement économique, même si son adoption est récente (décembre 2013).

Ce qui a changé depuis l'adoption de la loi MAPTAM, c'est que les métropoles sont désormais associées à l'élaboration du Schéma régional de développement économique, Brest et Rennes pour la Bretagne. C'est pourquoi, il apparait important à la Métropole brestoise d'élaborer sa propre stratégie dès à présent de façon à en disposer lors des discussions avec le futur Conseil Régional.

La conférence des présidents de commission de Brest métropole du 17 octobre 2014 a ainsi décidé de procéder à l'élaboration d'une stratégie de développement économique.

Les principes généraux qui sous-tendent cette démarche sont les suivants :

- Implication des acteurs économiques et socio-économiques
- Implication des élus des autres collectivités territoriales, notamment des communautés du Pays de Brest et des ententes (Lannion, Morlaix, Quimper)
- Un diagnostic s'appuyant sur l'ADEUPa et les autres acteurs locaux, chambres consulaires notamment.

> CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

Texte de la loi sur le site de Légifrance



• L'association du Conseil de développement tout au long de la démarche

La présentation de Monsieur Bernez est téléchargeable sur le site du conseil de développement : http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CECO/PPTdu080415.pdf

Cette présentation a soulevé plusieurs questions et remarques auxquelles ont répondu Monsieur Gourtay et ses services.

- Comment seront organisées les relations avec la Région ?
   Aujourd'hui, beaucoup d'incertitudes subsistent à la fois du point de vue législatif et politique.
   L'objectif est d'être en convergence avec la politique régionale et de défendre les priorités de la métropole.
   Contrairement à d'autres régions, il existe deux métropoles en Bretagne. C'est une chance pour Bre
  - Contrairement à d'autres régions, il existe deux métropoles en Bretagne. C'est une chance pour Brest de participer à l'élaboration de la stratégie régionale.
- Si la démarche est à l'échelle du Pays, quelle sera l'implication des élus ? Le pôle métropolitain sera associé à la démarche.
- Il ne faudra pas oublier les deux « i » de la stratégie régionale : Internationalisation et innovation.
- La Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est récente (décembre 2013), peut-on s'en inspirer ? Y a-t'il des points sur lesquels on peut s'appuyer ?
   Il est évident qu'il faudra en tenir compte, néanmoins, la stratégie du Pays de Brest devra venir des
  - Il est évident qu'il faudra en tenir compte, néanmoins, la stratégie du Pays de Brest devra venir des acteurs du territoire. Ce changement de règle du jeu des acteurs amène de nouvelles opportunités pour le Pays de Brest.
- Quel sera le périmètre effectif de cette stratégie : Brest métropole, Pays de Brest, Zone d'emploi, Finistère ? L'élaboration de cette stratégie ne constitue-t-elle pas une opportunité pour fédérer les acteurs voisins ?
  - Brest métropole aura une approche pragmatique, l'objectif est de tirer parti de cette opportunité pour l'ensemble de la pointe Bretonne à l'image de ce qui a été fait dans le cas de la French Tech'.
- La phase de diagnostic ne devrait-elle pas être approfondie dans le sens d'une plus grande mobilisation des acteurs locaux ? N'est-ce pas, également, l'occasion d'engager le débat sur les enjeux du développement économique pour la pointe du Finistère, d'autant qu'on observe aujourd'hui que certains projets sont remis en cause à l'image du cas de la SILL par exemple ?



Brest métropole indique que le diagnostic sera partagé, il comprendra un volet sectoriel ainsi qu'un volet sur les facteurs de développement, de compétitivité...

Suite à cet échange, Yann Gouzien, Président du Conseil de développement soulève la question de la saisine officielle du Conseil et rappelle qu'il faudra être attentif au calendrier. En effet, il faut tenir compte de l'activité des membres du conseil de développement qui doivent en conséquence organiser leur emploi du temps dans des délais raisonnables de façon à éviter des situations délicates telles que celles qui ont été vécues lors de l'élaboration des contrats de partenariat avec la Région.

Brest métropole va préparer la saisine rapidement et sera attentif au calendrier des réunions de façon à ce que le travail en commun puisse se dérouler dans les meilleures conditions.